académie Aix-Marseille

direction des services départementaux de l'éducation nationale Bouches-du-Rhône

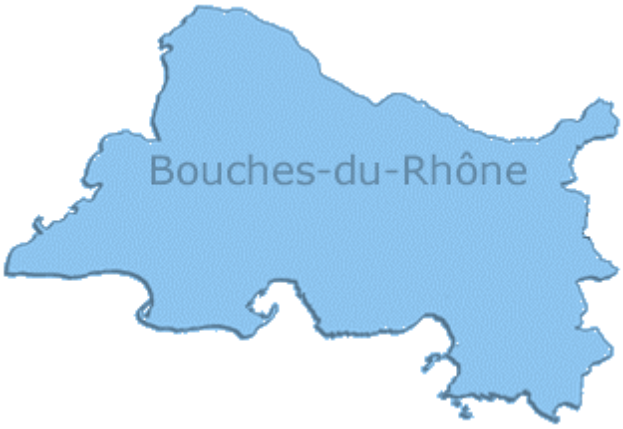

Bulletin Départemental n°105 du 06 octobre 2020

SOMMAIRE

	Page
Division Personnels Enseignants	
○ Appel à candidature : Référent pour les directeurs d'école	2
○ Appel à candidature : Conseiller pédagogique Éducation musicale	3
○	

académie Aix-Marseille
direction des services départementaux de l'éducation nationale Bouches-du-Rhône

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	**REFERENCE**	
	INTITULE DU POSTE	**Référent(e) pour les directrices et les directeurs d'école**
	PLACE DU POSTE	
PROFIL DU POSTE	**CADRE GENERAL**	Le (la) référent(e) participe à l'accompagnement des directrices et des directeurs du département dans l'exercice de leurs missions (vie de l'école, relations avec les parents d'élève, partenariat avec les communes, formation continue, etc.).
	MISSIONS	
	FONCTIONS	- d 'assurer le lien avec les directeurs d'école, les inspecteurs de l'éducation nationale en charge des circonscriptions et l'Adjoint au Directeur académique en charge du premier degré, en recueillant toutes les informations pouvant être utiles au fonctionnement des écoles. - d'apporter, en lien avec les inspecteurs de l'éducation nationale en charge des circonscriptions du premier degré, son appui aux écoles dans les domaines recouvrant plus particulièrement le bien-être au travail, la relation aux familles, le partenariat avec les mairies, la lutte contre l'absentéisme, la gestion des comportements perturbants, la promotion des valeurs de la République, l'égalité fille-garçon… . en suivant ou en mettant en place des actions qui pourraient localement s'avérer nécessaires dans ces domaines, appelant parfois la construction de partenariats ; · en suivant l'absentéisme, le décrochage scolaire et la situation de l'instruction dans les familles des élèves ; · en accompagnant les écoles dans la gestion des publics scolaires difficiles ; · en veillant au suivi des signalements d'incidents et à la prise en charge adaptée des élèves au comportement perturbant ; . en recueillant les obstacles au dialogue fluide avec les collectivités territoriales en particulier la commune tutélaire - d 'assurer des missions transversales ou thématiques à la demande de Monsieur le Directeur académique, notamment contribuer à la formation des directeurs en lien avec l'IEN en charge de cette mission.
	COMPETENCES	Le (la) référent(e) doit être une directrice ou un directeur actuellement en poste, expérimenté(e) disposant d'états de service reconnus pour leur excellence. Cette fonction requiert des qualités d'organisation, d'initiative et de communication, un sens aigu de la diplomatie et une grande disponibilité. Elle requiert également une loyauté sans faille, le sens de l'État et du service public.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	**REMUNERATION**	Le référent directeur conserve, en montant, le même niveau indemnitaire que celui détenu lors de son dernier poste. Le régime horaire et de congés est celui d'un enseignant (27 heures hebdomadaires et congés scolaires).
	NOMINATION	La nomination se fait à titre définitif (perte du poste précédent) pour une durée de 3 ans. Les points de stabilité acquis lors du poste précédent sont conservés.
	REGIME HORAIRE	
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae doivent être transmises pour le 09 octobre 2020 à 12 heures dernier délai. Elles sont adressées à Monsieur le Directeur académique des service de l'Éducation nationale des Bouches du Rhône, s/c de Madame l'inspectrice ou Monsieur l'inspecteur de l'Éducation nationale, **à l'adresse mail de la circonscription de rattachement** ainsi qu'à l'adresse **ce.iena13@ac-aix-marseille.fr** (L'envoi à cette adresse est impératif pour la prise ne compte des candidatures) Les dossiers seront examinés après avis de l'IEN. Les candidats retenus seront convoqués à la DSDEN pour un entretien **le mercredi 14 octobre**. La prise de poste sera effective **le lundi 2 novembre**

académie Aix-Marseille
direction des services départementaux de l'éducation nationale Bouches-du-Rhône

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	**REFERENCE**	**N°79-2**
	INTITULE DU POSTE	**Conseiller Pédagogique Education musicale**
	PLACE DU POSTE	Il est basé à la DSDEN et rattaché administrativement dans une circonscription. Il exerce sa fonction sous l'autorité du DASEN, de l'adjoint du DASEN chargé du 1er degré et sous la responsabilité de l'IEN chargé de la mission "Arts et Culture". Lieu d'implantation : Marseille Huveaune Gardanne
PROFIL DU POSTE	**CADRE GENERAL**	Le conseiller pédagogique en Education musicale est un enseignant maître formateur avec une mission spécifique qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN de la mission "Arts et Culture".
	MISSIONS	Le conseiller pédagogique en mission départementale est un élément moteur pour l'élaboration de projets pédagogiques innovants. Il contribue à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration de chartes ou de conventions visant la mise en relation des écoles avec différents partenaires (collectivités locales, structures artistiques, culturelles, intervenants spécialisés), dans les domaines artistiques et culturels. Il impulse et coordonne des actions de formation et d'aide aux enseignants. Il peut proposer des ateliers de découverte et de pratiques artistiques.
	FONCTIONS	- Accompagner la conception et la mise en œuvre du PEAC selon le maillage du territoire en réseau par la mise en relation des structures culturelles avec les écoles et les établissements de ces réseaux. - Initier un projet triennal départemental qui s'inscrit dans les priorités nationales et académiques qui donnera lieu à des restitutions dématérialisées et à des expositions. - Coordonner les projets en lien avec la DAAC, le service Arts et culture de la DSDEN et les structures partenaires. - Participer à la définition des actions, à leur gestion notamment lors des comités de pilotage, à la formation associée et à la valorisation des productions. - Accompagner les projets par le développement de ressources pédagogiques. - Participer à la conception et au suivi des projets locaux qui sont administrés par une convention engageant IEN, mairies, structures, artistes… - Participer aux plans d'animation pédagogique de circonscription
	COMPETENCES	- Aimer et savoir travailler en équipe, - Être organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques, - Savoir argumenter, oser se confronter à un public lui-même exposé professionnellement, - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions - Savoir adopter un excellent positionnement institutionnel
CONTEXTE ADMINISTRATIF	**PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)**	- Se référer au mémento du mouvement pour ce qui concerne les Conseillers pédagogiques - Etre titulaire du CAFIPEMF de la spécialité : Education musicale
	NOMINATION	Affectation à titre provisoire sur 2020-2021 puis participation et affectation au mouvement principal à titre définitif
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1er degré
	MODALITES DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature avec une lettre de motivation et un curriculum vitae avant le 12 octobre 2020. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.
	CONTACT	IEN Marseille La Rose ce.0131309c@ac-aix-marseille.fr